

CENTRES DE LOISIRS : VACANCES

Afin d'améliorer l'accueil des enfants, d'adapter encore mieux les activités aux différents âges des enfants, de réduire le gaspillage alimentaire et de prévoir au mieux les équipes d'encadrements, il a été décidé, de modifier les règles concernant les réservations aux accueils de loisirs.

Les modalités de réservation pour les vacances scolaires

La participation de votre enfant à l'accueil de loisirs repose sur une **réservation obligatoire**,

La réservation se fait à la journée complète avec restauration,

Si vous avez effectué une réservation mais que votre enfant ne vient pas, un justificatif (certificat médical, arrêt de travail, bulletin d'hospitalisation) devra être transmis à la Direction des Actions Éducatives dans le mois en cours,

Si vous n'avez pas effectué de réservation **votre enfant sera accepté dans la limite de la capacité de l'accueil de loisirs**, en contrepartie d'une majoration de 30% par jour de présence,

Comment effectuer la réservation ?

Elle doit se faire en remplissant obligatoirement le formulaire [sur le portail famille](#) ou en vous rendant à la Direction des Actions Éducatives.

Les horaires d'ouverture

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h30. Les familles peuvent déposer leur(s) enfant(s) **de 7h30 à 9h** et venir les **chercher à partir de 17h jusqu'à 18h30**

Ces horaires peuvent varier légèrement selon le programme de sortie et les horaires de retour des enfants sur l'accueil de loisirs.

La facturation

Elle repose sur la réservation préalable obligatoire et sera transmise le mois suivant. Si une réservation a été effectuée mais que votre enfant n'est pas présent, la ou les journées vous seront facturées sauf en cas d'absence justifiée (certificat médical, arrêt de travail, bulletin d'hospitalisation).

Les justificatifs sont à transmettre par voie postale ou à déposer à la Direction des Actions Éducatives, le mois en cours - 4, esplanade Louis-Bayeurte 94125 Fontenay-sous-Bois cedex.

Attention :

Si votre enfant a un PAI, une nouvelle procédure est mise en place pour toutes les vacances scolaires depuis les vacances d'Automne 2019. Veuillez-vous rapprocher du service Prévention Santé Enfants, ou du directeur de l'accueil de loisirs pour connaître cette modalité.

Important les réservations doivent s'effectuer aux dates suivantes !

| | |
|--|-------------------------------|
| Vacances de la Toussaint : du 23/10/2023 au 03/11/2023 | Du 4 au 24 septembre 2023 |
| Vacances de Noël : du 26/12/2023 au 05/01/2024 | Du 6 au 26 novembre 2023 |
| Vacances d'Hiver : du 12/02/2024 au 23/02/2024 | Du 1er au 21 janvier 2024 |
| Vacances de Printemps : du 8/04/2024 au 20/04/2024 | Du 26 février au 17 mars 2024 |
| Vacances d'été : du 6/07/2024 au 31/08/2024 | Du 22 avril au 19 mai 2024 |

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter votre accueil de loisirs ou la Direction des Actions Éducatives au 01 49 74 74 09.

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94120 Fontenay-sous-Bois

01 49 74 74 74